En Savoie, le recours à l'enneigement artificiel inquiète les écologistes

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 16.12.04 Du Monde

Les retenues collinaires, ces bassins d'eau à l'air libre, feront bientôt partie du paysage des stations. En effet, pour la saison 2004-2005, 19 nouvelles retenues ont été construites sur l'ensemble des massifs français. La plus importante, celle de La Plagne (Savoie), d'une capacité de 100 000 m3, a nécessité un investissement de 2,15 millions d'euros hors taxe.

Si le montant total des travaux d'équipement pour l'enneigement artificiel connaît une relative stabilité sur l'ensemble du territoire depuis trois ans, les exploitants répartissent différemment leurs investissements. La part consacrée à la construction de retenues collinaires est en hausse de 85 %. Ces ouvrages sont censés constituer une réponse au problème de la ressource en eau pour alimenter les canons à neige. La réserve d'eau permet en effet à l'exploitant de s'affranchir des restrictions dues au partage de la ressource en hiver, au moment où elle est à son plus bas niveau. Actuellement, 15 % des « enneigeurs » sont reliés au réseau d'eau potable des stations de ski, tandis que 30 % pompent directement dans les cours d'eau.

« LA BÊTE NOIRE DES ALPES »

Pour autant, la multiplication de ces lacs artificiels soulève des inquiétudes non seulement chez les environnementalistes, mais aussi dans les services de l'Etat. Comment insérer au mieux ces aménagements dans le paysage quand revient l'été ? Comment garantir la sécurité des installations pour les populations situées en aval ?

Un cahier des charges pour la construction et le suivi des retenues collinaires est en cours d'élaboration par l'antenne d'Aix-en-Provence du Cemagref, l'institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Il devrait être disponible en 2005 pour les services de l'équipement ou de l'agriculture et de la forêt, chargés d'instruire les dossiers.

De leur côté, les environnementalistes pointent l'insuffisance des contrôles de la police de l'eau, lorsque les exploitants réapprovisionnent les retenues en milieu de saison hivernale dans des cours d'eau qui sont déjà à l'étiage.

L'apparition des retenues collinaires en altitude ne fait que renforcer l'opposition des écologistes. « Ce qui aurait dû rester une assurance de dernier recours est devenu la bête noire des Alpes », résume sur son site Internet le mouvement Mountain Wilderness.

Nathalie Grynszpan